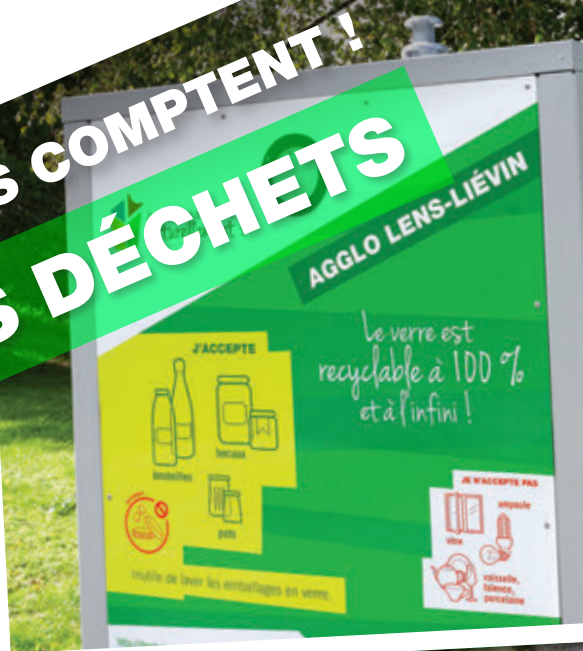




Je trie, nous trions,
naturellement !

TOUS VOS GESTES COMPTENT ! GUIDE DES DÉCHETS



CITEO

SOMMAIRE



**LA GESTION
DES DÉCHETS EN 5 POINTS** p. 4

**COMMENT POSITIONNER
VOS CONTENEURS ?** p. 5



**EMBALLAGES
EN VERRE** p. 6



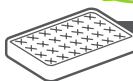
**EMBALLAGES MÉNAGERS
RECYCLABLES** p. 8



**ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES** p. 10



**DÉCHETS
VERTS** p. 12



ENCOMBRANTS p. 13

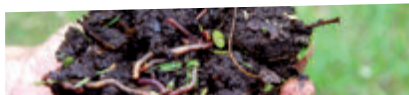


DÉCHÈTERIES p. 14

**DU BON USAGE DES DÉCHÈTERIES :
6 CHOSES À SAVOIR** p. 15



**ALLONS PLUS LOIN
DANS LE TRI** p. 16



**LE COMPOSTAGE,
JE M'Y METS !** p. 17



**LE JARDIN
AU NATUREL** p. 18



**JE DIS STOP AU GASPILLAGE
ALIMENTAIRE** p. 19



**DES GESTES ÉCO-RESPONSABLES
POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS** p. 20



**RÉEMPLOI, RÉUTILISATION,
RÉPARATION : LA SECONDE
VIE DE MES OBJETS** p. 21



**JE PASSE
AU ZÉRO DÉCHET** p. 22



Je trie, nous trions,
naturellement !

TOUS VOS GESTES COMPTENT

Pour chacune et chacun d'entre nous, trier et réduire ses déchets est devenu un comportement naturel et citoyen. C'est aussi un geste essentiel, qui contribue à la préservation de l'environnement et à la création d'emplois locaux.

En 2005, le service de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'était déjà modernisé : généralisation de la collecte sélective sur le territoire de l'agglomération et collecte robotisée, une première en France !

Une quinzaine d'années plus tard, les résultats sont au rendez-vous, avec 45 % de déchets collectés qui sont valorisés, mais nous devons aller plus loin ! Pour atteindre un taux de recyclage de 65 % en 2025, la CALL a lancé en 2017 un ambitieux programme de modernisation de la collecte et de la gestion des déchets et s'est engagée en 2019 dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Au programme : déploiement de nouveaux équipements pour améliorer la collecte, création et modernisation des déchèteries communautaires, actions de réduction des déchets.

Les objectifs ? Préserver les ressources naturelles en développant le recyclage, la valorisation et la réduction des déchets, maîtriser le budget « déchets » de la collectivité, et vous fournir la meilleure qualité de service possible au meilleur coût.

Pour atteindre ces objectifs, tous vos gestes comptent. Ce guide vise ainsi à vous informer sur les modes de tri, de collecte et de valorisation des déchets. Il vous propose aussi des astuces et conseils simples pour réduire vos déchets, à mettre en œuvre au quotidien.

Bonne lecture !

LA GESTION DES DÉCHETS

EN 5 POINTS



1 LA COLLECTE ROBOTISÉE, MODE D'EMPLOI

Plus propre et plus efficace, la collecte robotisée rend aussi le travail moins pénible pour les équipes de ramassage et améliore votre cadre de vie. **Pour permettre la bonne collecte de vos déchets, présentez vos conteneurs en bordure de trottoir et regroupez-les par deux (avec celui du voisin immédiat).**

2 COLLECTE EN CONTENEUR OU EN SAC ?

Tout dépend de votre secteur !

Aujourd'hui, 95 % de la collecte en zone pavillonnaire est réalisée en conteneurs.

Cependant certaines rues du centre-ville ou à forte circulation ne permettent pas la manœuvre du camion robotisé, et sont donc dotées de sacs. Des bornes sont également disposées dans certains secteurs en habitat collectif mais aussi individuel.

3 POURQUOI TRIER, C'EST IMPORTANT ?

Trier est un geste essentiel qui permet d'offrir une seconde vie à nos emballages. En plus de préserver les ressources naturelles, votre geste contribue à la création d'emplois. Bien trier, c'est aussi respecter le travail des agents de tri, on compte sur vous !

4 LE VERRE EST EXCLUSIVEMENT COLLECTÉ VIA DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

Dans l'agglomération, près de 600 bornes d'apport volontaire vous permettent de déposer vos emballages en verre : bouteilles, pots, bocaux, etc.

Il y en a forcément une près de chez vous !

5 UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES RENFORCÉ

Le réseau de déchèteries fixes de l'agglomération se compose des déchèteries de Pont-à-Vendin, Quadraparc et Sallaumines. Et ce réseau se renforce, avec l'implantation prochaine de trois nouvelles déchèteries.

Plus modernes, plus accessibles, elles permettent aux particuliers d'y déposer leurs objets encombrants et autres déchets spécifiques.

Pour connaître leur localisation et obtenir gratuitement votre carte d'accès, rendez-vous sur :

dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

COMMENT POSITIONNER VOS CONTENEURS ?

La collecte des conteneurs rouges et jaunes est robotisée. Pour permettre cette collecte propre, efficace et plus sécurisée pour les équipes de ramassage, les conteneurs doivent être bien positionnés. Mais comment faire ?

1 LE CAS CLASSIQUE

- Les conteneurs doivent être présentés en bordure de chaussée
- La collerette du conteneur doit être tournée vers la rue
- Les conteneurs de même couleur doivent être groupés par deux ou plus, conformément au marquage au sol.



Dans certaines situations, les règles de positionnement sont différentes :

2 LES RAQUETTES D'IMPASSE

Les conteneurs doivent être regroupés en sortie de raquette.

3 LES VOIES À SENS UNIQUE

Les conteneurs doivent être regroupés sur un seul côté, à droite dans le sens de circulation de la voie.

4 LES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT PÉNÈTRENT SUR LE TROTTOIR

Les conteneurs doivent être positionnés en bordure de chaussée.



EMBALLAGES EN VERRE VOUS TRIEZ...

Contrairement à d'autres emballages, le verre se recycle à l'infini ! Son recyclage est bénéfique à plusieurs titres puisqu'il permet de préserver les ressources naturelles comme le sable, de réaliser des économies d'eau et d'énergie, et de limiter les émissions de CO₂.



POTS



BOUTEILLES



BOCAUX

LE BON RÉFLEXE

Près de 600 bornes d'apport volontaire à verre sont implantées sur le territoire de l'agglomération. Il y en a forcément une près de chez vous ! Pour connaître leur localisation, rendez-vous sur le site...

dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

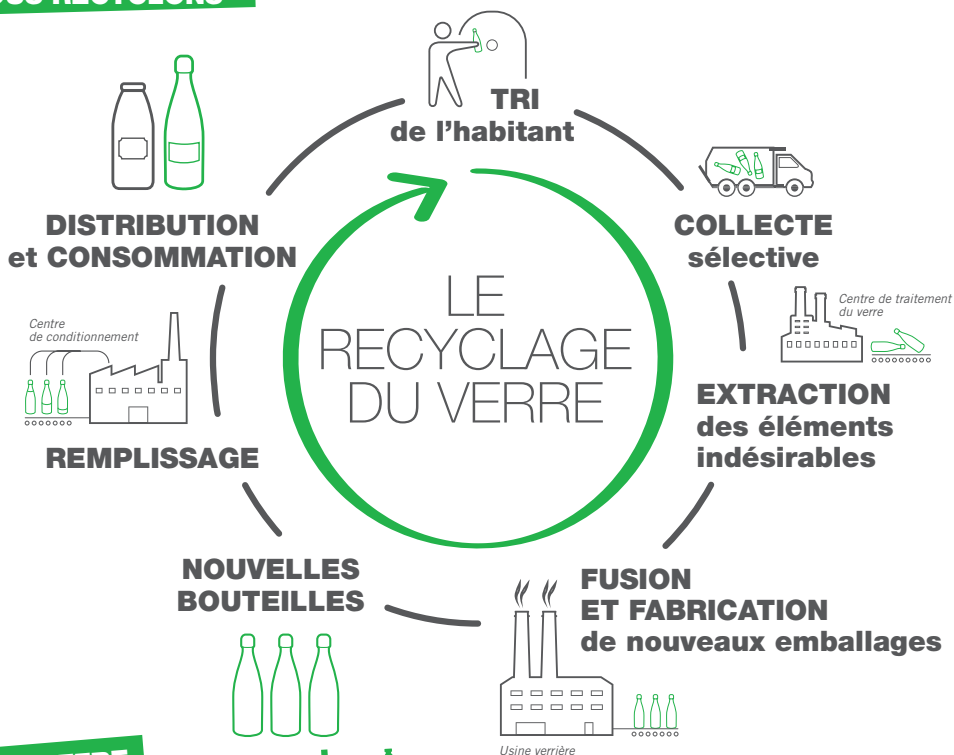


SELON VOTRE MODE DE COLLECTE (BORNE D'APPORT VOLONTAIRE OU BORNE ENTERRÉE)

DÉCHETS NON AUTORISÉS

Vaisselle, ampoules, miroirs, vitres,...

NOUS RECYCLONS



LE CHIFFRE (RECY)CLÉ

4 800 KM
SOIT L'ÉQUIVALENT DE 16 000
TOURS EIFFEL SUPERPOSÉES,

c'est la hauteur qu'atteindraient
 toutes les bouteilles collectées sur
 l'agglomération si on les empilait !*



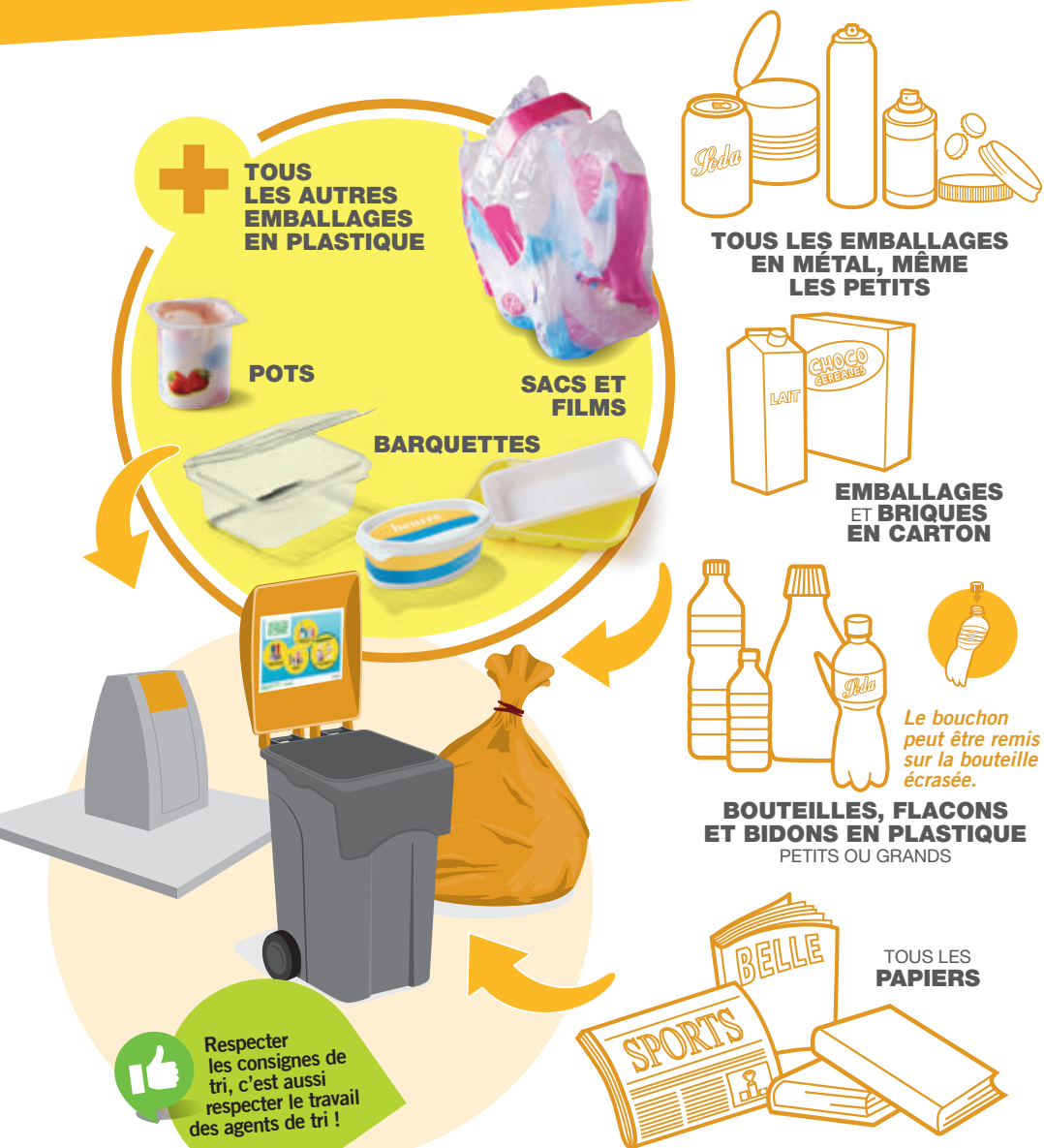
**Données issues des tonnages produits en 2019
 sur la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin*



EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

VOUS TRIEZ...

Recycler ses emballages, c'est donner une seconde vie aux produits, et économiser les matières premières nécessaires à leur fabrication : bois, fer, pétrole, etc. C'est un geste essentiel pour la protection de notre environnement.



SELON VOTRE MODE DE COLLECTE (BAC, SAC OU BORNE)



LES CHIFFRES (RECY)CLÉS

Grâce au tri, vous avez permis de fabriquer en une année* :

PLUS DE 6 MILLIONS D'OURS EN PELUCHE grâce au tri des bouteilles d'eau

7 030 VÉLOS ET 5 560 MÈTRES de rails de train grâce au tri des emballages en métal

977 000 ROULEAUX DE PAPIER TOILETTE grâce au tri des briques alimentaires

**Données CITEO, selon les tonnages produits en 2019 sur la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin*



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES **VOUS JETEZ...**

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets restants une fois le tri effectué. S'ils ne sont pas recyclables, ces déchets sont en revanche valorisables. Par exemple, l'énergie produite lors de leur incinération est utilisée pour produire de l'électricité.



**RESTES
ALIMENTAIRES**



**LITIÈRES
D'ANIMAUX**



**COUCHES
ET PROTECTIONS
HYGIÉNIQUES**



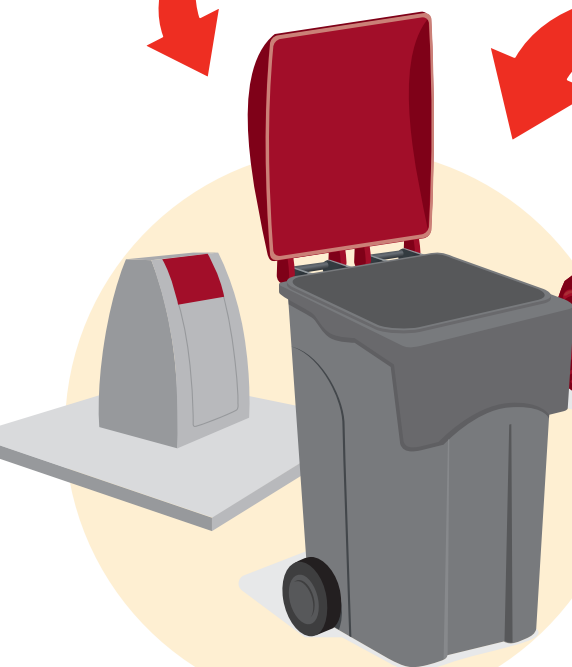
VAISSELLE



**MASQUES,
GANTS ET
MOUCHOIRS**

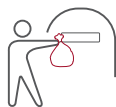


AUTRES OBJETS



SELON VOTRE MODE DE COLLECTE (BAC, SAC OU BORNE)

NOUS VALORISONS



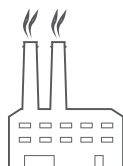
**ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES (OMR)
jetées par l'habitant**

**TRAITEMENTS
DES FUMÉES**

**TRAITEMENT
DES OMR**



COLLECTE



**INCINÉRATION
au centre de traitement
thermique**



**PRODUCTION
D'ÉNERGIE
ÉLECTRIQUE**



**VALORISATION MATIÈRE
d'une partie
des résidus de déchets
(sous-couches de route...)**



**STOCKAGE
DES DÉCHETS
ULTIMES**

LES CHIFFRES (RECY)CLÉS

**130 KG/HABITANT/AN
D'ORDURES MÉNAGÈRES**

(épluchures, marc de café, mouchoirs...)
peuvent être compostés, Pensez-y !

**JUSQU'À 95 KG/HABITANT/AN
DE DÉCHETS POTENTIELLEMENT
RECYCLABLES**

encore présents dans les
poubelles des déchets résiduels. Pensez aussi à
trier vos emballages en métal : canettes, aérosols
et boîtes de conserve se recyclent également,
déposez-les dans les poubelles jaunes !

**48 000 MWH
D'ÉLECTRICITÉ**

sont produits
grâce à l'incinération de
vos ordures ménagères,
soit l'équivalent de la
consommation électrique
annuelle de 10 000 foyers !

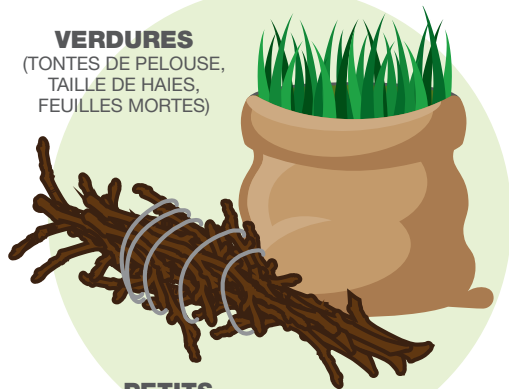


DÉCHETS VERTS **VOUS TRIEZ...**

Collectés dans le respect du rythme des saisons ou apportés par vos soins à la déchèterie, vos déchets végétaux (tontes de pelouse, tailles de haies, branchages...) sont ensuite compostés avant de revenir à la terre grâce à leur utilisation en agriculture.

PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR :

VERDURES
(TONTES DE PELOUSE,
TAILLE DE HAIES,
FEUILLES MORTES)



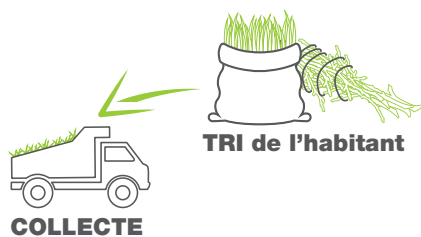
**PETITS
BRANCHAGES**

COMMENT LES PRÉPARER ?

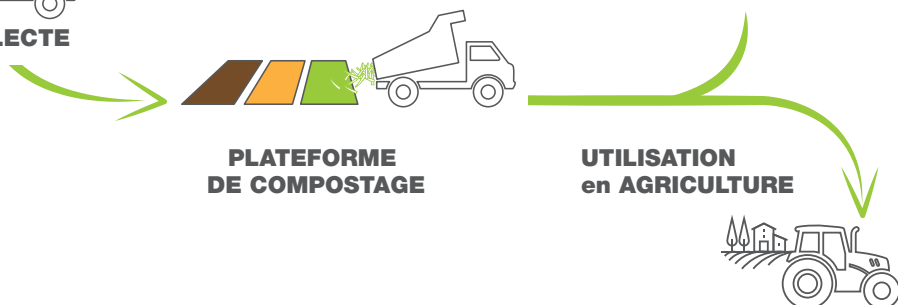
- Fagotez les branchages (maximum 1m20 de long et 10 cm de diamètre) à l'aide d'une ficelle
- Présentez les tontes dans des sacs biodégradables ou en plastique et prévoir un contenant rigide pour éviter les envols

**NE DÉPASSEZ PAS 1M³
PAR COLLECTE, SOIT 10 SACS
DE VERDURES DE 100 LITRES
OU 1 M³ DE BRANCHAGES
FAGOTÉS. AU-DELÀ, ÉVACUEZ
LE SURPLUS EN DÉCHÈTERIE.**

**PENSEZ AUX ÉQUIPIERS DE
COLLECTE, NE SURCHARGEZ
PAS VOS CONTENANTS !**



**DÉCHETS VERTS :
DE LA TERRE À LA TERRE !**

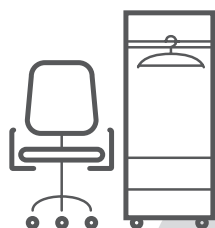


Comment évacuer vos encombrants ? Deux solutions s'offrent à vous : en priorité, déposez-les tous les jours de la semaine à la déchèterie la plus proche de chez vous. En cas d'impossibilité, vous pouvez utiliser le service de collecte des encombrants. Pour connaître les modalités de collecte, rendez-vous sur le site

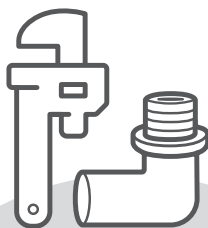
dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

LE BON RÉFLEXE

En cas de collecte sur rendez-vous, les encombrants sont à remettre directement au collecteur lors de son passage. Les dépôts sur les trottoirs sont interdits.



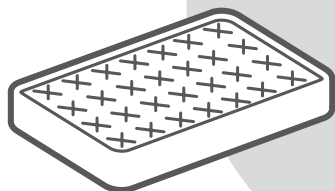
PETITS
AMEUBLEMENTS



**OBJETS
MÉTALLIQUES**
ET RÉSIDUS DE
PLOMBERIE



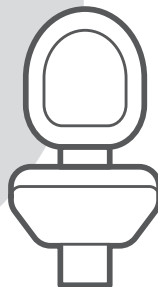
BOIS



MATELAS
ET SOMMIERS



PETITS OBJETS
EN **PLASTIQUE**



SANITAIRES

**LE VOLUME MAXIMUM D'ENCOMBRANTS EST D'1M³ PAR COLLECTE.
PAS D'OBJETS DE PLUS D'1M60 OU DE PLUS DE 40 KG**

DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE

Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres

DÉCHÈTERIES

VOUS TRIEZ...

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dispose sur son territoire d'un réseau de déchèteries, exclusivement réservés aux particuliers. Une carte d'accès est obligatoire pour entrer en déchèterie.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIES



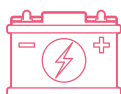
ENCOMBRANTS
(MEUBLES, MATELAS,...)



TEXTILES



GROS CARTONS



BATTERIES



GRAVATS



MÉTAUX



PNEUMATIQUES ET TÔLES
EN FIBROCIMENT
(uniquement à Pont-à-Vendin et Sallaumines)



BOIS



DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX
(HUILES, PILES, PHYTOSANITAIRES, PEINTURES, ACIDES,...)



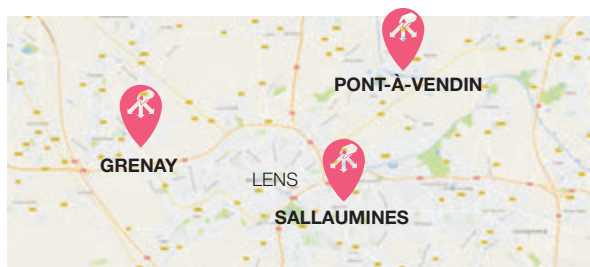
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



DÉCHETS VÉGÉTAUX
(TONTES DE PELOUSE, TAILLES DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

- Du 1^{er} janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche



PONT-À- VENDIN
ZA Canarderie
Rue Arthur Thomas

SALLAUMINES
(hauteur des véhicules limitée à 2m)
Rue de Guînes

GRENAY
ZAL Quadrprac
(hauteur des véhicules limitée à 2m)
Rue de Condé

DU BON USAGE DES DÉCHÈTERIES :

6 CHOSES À SAVOIR

DES DÉCHÈTERIES RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS

L'accès aux déchèteries de l'agglomération est interdit aux professionnels et limité aux véhicules légers, de type particulier, de moins de 2 mètres de hauteur. Seule la déchèterie de Pont-à-Vendin accepte les véhicules de particuliers de plus de 2 mètres.

DES HORAIRES D'OUVERTURE AMPLES

Fermées les jours fériés, les déchèteries fixes de l'agglomération sont ouvertes du lundi au samedi de 9h à 18h (du 1^{er} octobre au 31 mars) et jusqu'à 19h du 1^{er} avril au 30 septembre. Mais aussi le dimanche, toute l'année, de 8h30 à 12h. Les dépôts sauvages aux abords des déchèteries sont formellement interdits.

DES VOLUMES DE DÉPÔT ET UN NOMBRE DE PASSAGES LIMITÉS

Pour permettre au plus grand nombre d'accéder aux services des déchèteries, les quantités de déchets déposés et le nombre de passages en déchèterie sont limités. Pour plus d'informations sur le nombre de passages et les volumes autorisés, rendez-vous sur le site internet.

DE L'IMPORTANCE DE PRÉ-TRIER

Lorsque vous chargez votre véhicule, pensez à trier préalablement vos déchets par catégorie : végétaux, gravats, encombrants, déchets électriques... Cela vous fera gagner du temps !



COMMENT OBTENIR MA CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES ?

Pour bénéficier des services des déchèteries de l'agglomération, une carte d'accès gratuite est obligatoire. Pour l'obtenir et la recevoir à domicile, rendez-vous sur notre site :

dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

DES CONSIGNES À RESPECTER EN DÉCHÈTERIE

À l'arrivée en déchèterie, présentez-vous au gardien en lui précisant le nom de votre commune et les types de déchets apportés. Sur le site, roulez prudemment, respectez la signalisation et suivez les consignes des gardiens, ils sont là pour vous accueillir et vous orienter.

DES DÉCHETS AMIANTÉS À CONDITIONNER

Accueillis uniquement sur les sites de Sallaumines et Pont-à-Vendin, les déchets d'amiante doivent être apportés dans un emballage fermé (sac poubelle, film étirable) portant la mention « amiante ». Vous pouvez obtenir du film d'emballage en déchèterie contre l'enregistrement de votre identité.

ALLONS PLUS LOIN DANS LE TRI

Vous ne savez quoi faire de certains déchets ?
On vous en dit plus sur les
solutions à votre disposition.



LES D3E : LA RÈGLE DU « 1 POUR 1 »

Les Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) regroupent tous les appareils fonctionnant à l'électricité : machine à laver, téléviseur... Les enseignes sont dans l'obligation de reprendre gratuitement votre ancien appareil électrique, soit à la livraison, soit en le rapportant directement en magasin. C'est la règle du 1 pour 1.



LES DÉCHETS TEXTILES

Vêtements, linge, chaussures, maroquinerie... Pour offrir une seconde vie à vos vieux textiles, déposez-les dans les bornes textiles. Pour connaître la borne la plus proche de chez vous, consultez le site www.lafibredutri.fr.

LE BON RÉFLEXE

Comment se débarrasser d'un sèche-cheveux en panne ou de piles usagées quand on n'a pas le temps de se rendre en déchèterie ? Rien de plus aisé : utilisez les meubles de collecte en libre accès à l'entrée des magasins, ils peuvent accueillir bon nombre de déchets : batteries de téléphone, ampoules, petits appareils électriques...



LES MÉDICAMENTS ET DÉCHETS DE SOINS

Vous pouvez déposer vos médicaments, périmés ou non et emballages compris, dans les pharmacies.

Les déchets de soins (seringues, etc.) sont également collectés dans des pharmacies volontaires, dont la liste est consultable sur le site www.dastri.fr/nous-collectons/



LES HUILES DE FRITURE

Dans notre région, les frites sont une institution.

Mais que faire des huiles de friture usagées une fois le festin terminé ? C'est simple, déposez-les en déchèterie.



LES BONBONNES DE GAZ

Les bouteilles de gaz sont des déchets dangereux à cause des matières ou résidus susceptibles d'exploser. Pour cette raison, elles sont interdites en déchèterie. Pour vous en débarrasser, il suffit de les rapporter chez le distributeur le plus proche de chez vous, consultez le site : www.cfbp.fr.



LE COMPOSTAGE, JE M'Y METS !

VOUS RÉDUISEZ

Composter c'est réduire le volume des déchets, enrichir naturellement son sol, avoir un jardin en bonne santé et agir positivement sur l'environnement !



SANS HÉSITER



LES DÉCHETS DE CUISINE :

épluchures de fruits et légumes, pain, filtres et marcs de café, sachets de thé, coquilles d'œufs et de noix...



LES DÉCHETS DE MAISON :

mouchoirs en papier et essuie-tout, sciures et copeaux de bois, papier journal, petits cartons...



LES DÉCHETS DU JARDIN : feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de gazon, paille, foin, petits branchages...

AVEC MODÉRATION

Mauvaises herbes, laitages, noyaux, os, viandes, restes de repas, cendres de bois...

JAMAIS

Déchets ménagers non alimentaires, verre, métal, couches-culottes, bois vernis, produits chimiques, végétaux malades, excréments d'animaux...

LE CHIFFRE (RECY)CLÉ

**LES DÉCHETS ORGANIQUES
COMPOSENT 40 À 60%
DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES.**

RÉUSSIR SON COMPOST, MODE D'EMPLOI

1. **Placer le composteur directement sur la terre ou la pelouse**, tapisser le fond de végétaux non broyés (brindilles ou paille) pour favoriser l'aération.
2. **Varié les apports : 40 % de déchets verts** (épluchures, tontes de gazon, etc.), 60 % de déchets bruns (brindilles, cartons, feuilles mortes, etc.). Découper les plus gros déchets en morceaux pour faciliter la dégradation.
3. **Vérifier l'humidité** : pas trop sec et pas trop humide, comme une éponge pressée. Trop sec ? On arrose. Trop humide ? On ajoute des déchets secs (paille, brindilles, carton...).
4. **Mélanger les nouveaux apports aux anciens**. Brasser régulièrement pour favoriser la décomposition et l'aération.

Un compost est dit **"mûr"** quand on n'arrive plus à identifier les déchets de départ. Sa couleur est sombre, son aspect homogène et son odeur est celle de la terre de forêt.



**VOUS AUSSI,
ADOPTEZ
UN COMPOSTEUR
ET DEVENEZ
ÉCO-CITOYEN !**

Chez soi ou dans un jardin partagé, jardiner au naturel est plus facile qu'on ne le pense. Avec quelques connaissances et astuces, vous préservez la biodiversité et agissez pour la nature.

LE JARDIN NATUREL : LES BASES

- Bannir les pesticides et engrais chimiques,
- Composter ses biodéchets,
- Faire du paillage,
- Associer les plantes,
- Être patient !

LES AMIS DU JARDIN

- **L'abeille** : en butinant vos fleurs, elles répandent le pollen et permettent la reproduction des plantes.
- **Le lombric** : il fertilise et aère le sol. Le paillage est favorable à son installation.
- **Les oiseaux** : ils chassent les larves, les pucerons et autres insectes des plantes.
- **La coccinelle et surtout la larve de coccinelle** : elles se nourrissent des pucerons ! Pour les attirer : proscrire les produits chimiques du jardin.

QUELQUES ASTUCES :



Pour désherber : de l'eau de cuisson bouillante sur le pied des mauvaises herbes.

Pour les pucerons : de l'eau savonneuse (au savon noir) pulvérisée sur les plantes concernées.



Pour les fourmis : si elles deviennent envahissantes, du marc de café autour des plantes à protéger.

Pour les maladies : la bouillie bordelaise est un classique (sulfate de cuivre et chaux).



Pour repousser les insectes, ou comme engrais naturel : le purin d'orties est bien connu des jardiniers.



ON DIT STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le gaspillage alimentaire, c'est toute la nourriture qui finit à la poubelle, chez les producteurs, en magasin ou à la maison.



LES BONS RÉFLEXES ANTI-GASPI

- **Anticiper ses achats** : créer des menus pour ses repas et établir la liste des courses en fonction. Vous n'achetez que ce dont vous avez besoin.
- **Vérifier les dates de péremption**, et distinguer DLC et DLUO.
- **Adopter les bons gestes de conservation** : congeler les produits qu'on consommera plus tard, réorganiser le réfrigérateur en fonction des zones de froid, placer les produits aux dates de péremption la plus lointaine au fond du placard ou du réfrigérateur...
- **Cuisiner les restes** pour ne pas jeter, composter ce qui n'est plus consommable pour le transformer en engrais.

LES CHIFFRES (RECY)CLÉS

**100 MILLIONS DE TONNES
DE NOURRITURE GASPILLÉES**
par an en France, soit 29 kg par an,
par habitant

DLC, DLUO : QUELLE DIFFÉRENCE ?

La DLC est la date limite de consommation. On trouve aussi écrit "consommer avant le" : cette mention doit être respectée, passé la date indiquée, le produit n'est plus bon.

La DLUO est la date limite d'utilisation optimale, ou "à consommer de préférence avant le". Après la date indiquée, le produit peut perdre en goût ou en qualité, mais il reste comestible. Beaucoup de produits peuvent être consommés après cette date.

J'ai envie de le manger après la DLUO	C'est encore bon pendant
Saucissons, fromages	2 semaines
Lait (non ouvert)	2 mois
Yaourt nature	3 mois
Chocolat	2 ans
Produits secs (pâtes, riz...), conserves, surgelés.	plusieurs années
Miel	à vie

DES GESTES ÉCO-RESPONSABLES

POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS !

VOUS RÉDUISEZ

A la maison, au travail, au magasin ou à l'école, 1001 gestes simples permettent de réduire mes déchets au quotidien.



À LA MAISON

- Je bois l'eau du robinet, et je réduis de 10 kg par an ma production de déchets tout en réalisant des économies. L'eau du robinet est potable et est l'un des aliments les plus contrôlés en France. Elle n'est pas dangereuse et même plus économique et écologique. Elle peut être entre 100 et 300 fois moins chère que l'eau en bouteille (0,3 centimes le litre contre 30 centimes le litre pour l'eau en bouteille).



La pub, stop ou encore ?



Si je ne lis pas les prospectus, pas la peine d'en recevoir. On peut placer un autocollant «Stop pub» sur sa boîte aux lettres. Il est même possible de le fabriquer soi-même !



AU TRAVAIL OU À L'ÉCOLE

- Utiliser des contenants et des emballages réutilisables (gourdes, gobelets réutilisables, couverts ...)
- Imprimer en recto-verso et favoriser la dématérialisation
- Pour la pause déjeuner ou au goûter, privilégier des produits faits maison sans emballages superflus.



AU MAGASIN

- Éviter les produits suremballés et privilégier les grands conditionnements ou le vrac
- Utiliser des sacs à vrac ou des contenants réutilisables
- Utiliser des applications smartphone pour sauver les invendus (Too Good To Go, Phenix)



RÉEMPLOI, RÉUTILISATION, RÉPARATION : **VOUS RÉDUISEZ** LA SECONDE VIE DE MES OBJETS !

Pourquoi les jeter alors que vos objets peuvent encore servir ? Voici quelques astuces et conseils pour continuer à faire vivre nos objets !

RÉEMPLOI, MODE D'EMPLOI

Un meuble, un vêtement, un livre dont vous ne voulez plus ? Vous pouvez les revendre à d'autres particuliers, en faire don dans votre entourage ou à des associations, dans les ressourceries, et pourquoi pas, les transformer grâce à « l'Upcycling » !



RÉUTILISATION : AVANT DE JETER, RÉUTILISEZ !

Beaucoup d'objets du quotidien peuvent être transformés et réutilisés !

- Une vieille commode peut être remise au goût du jour,
- Les boîtes de conserve peuvent devenir des pots à crayons ou des pots de fleurs,
- Les vieilles chaussettes peuvent être transformées en éponge avec la méthode Tawashi,
- Vos bouteilles et pots en verre peuvent devenir de véritables objets déco...

LE BON RÉFLEXE

Retrouvez toutes nos astuces et nos conseils pour faire de vous un champion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation :

dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr



Il existe de très nombreux exemples en ligne de réutilisation ou de détournement d'objets. Inspirez-vous, soyez créatifs !

NE JETEZ PLUS, RÉPAREZ !

Les Repair Café vous aident à réparer un objet qui ne fonctionne plus, pour le réutiliser ensuite. Plus d'infos en ligne sur <https://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr> (Rubrique réduction des déchets)

Copyright ©Repair Café Mazingarbe



JE PASSE AU ZÉRO DÉCHET

Tous les gestes comptent ! Voici quelques recettes pour vous aider à réduire encore un peu plus vos déchets.

LE ZÉRO DÉCHET, C'EST QUOI ?

Zéro déchet, ce n'est pas passer du jour au lendemain des poubelles qui débordent à plus rien. C'est essayer, tous les jours, de changer ses habitudes pour jeter de moins en moins et faire du bien à notre planète !

COMMENT S'Y METTRE EN PRATIQUE :

- Choisir quelques actions précises pour commencer : faire son compost, coller un autocollant "stop pub" sur sa boîte aux lettres, passer à l'eau du robinet, acheter en vrac, limiter les achats de produits suremballés, utiliser une gourde...

ENVIE D'ALLER
PLUS LOIN ? DÉCOU-
VREZ LES
OPÉRATIONS MENÉES AVEC
LA CALL !

Défi foyer zéro déchet, opération couches lavables, la CALL vous accompagne !
Toutes les infos sur le site :

dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr



NOS RECETTES ZÉRO DÉCHET !



EN CUISINE :

Fabriquer un cube de bouillon maison

Gardez toutes vos épluchures et restes de légumes dans un sac congélation au congélateur. Une fois le sac plein c'est parti pour la recette !

1. Mettre les épluchures et restes de légumes dans une casserole et couvrir d'eau.
2. Faire mijoter 1h à feu doux.
3. (Facultatif) Incorporer quelques fines herbes sèches (feuilles de laurier, herbes de Provence) et du poivre.
4. Filtrer l'ensemble, laissez refroidir, puis verser dans un bac à glaçons et direction le congélateur ou au réfrigérateur dans une bouteille en verre.

Astuce : après la cuisson pensez à mettre au compost vos restes de légumes.



POUR LE MÉNAGE :

Nettoyant ménager multi-usages aux épluchures d'agrumes

Ingrédients et ustensiles :

- ✓ Un vaporisateur vide
- ✓ Une bouteille en verre d'un litre
- ✓ Des épluchures d'agrumes
- ✓ 75 cl de vinaigre blanc.

Recette :

1. Placer les épluchures dans la bouteille en verre, recouvrir avec le vinaigre blanc.
2. Laisser macérer 15 jours minimum, filtrer.
3. Verser la préparation dans le vaporisateur, les épluchures peuvent être mises au compost.

Lessive au savon de Marseille

Ingrédients :

- ✓ 60 g de paillettes de savon de Marseille
- ✓ 2 litres d'eau (1 litre d'eau chaude et 1 litre d'eau froide)
- ✓ Huiles essentielles (facultatif)

Recette :

1. Dans le contenant de votre choix, faites fondre 60 grammes de savon de Marseille en paillettes dans un litre d'eau chaude
2. Faites refroidir la préparation puis ajouter 1 litre d'eau froide et mélanger.



A LA SALLE DE BAIN :

Créer un gommage au marc de café

Ingrédients :

- ✓ Marc de café
- ✓ Huile végétale
- ✓ Miel ou yaourt

Recette :

1. Mélangez 3 cuillères à soupe de marc de café, puis ajouter une ou 2 cuillères à café d'huile végétale (olive ou amande douce), un soupçon de miel ou une cuillère à soupe de yaourt.
2. Appliquez sur votre corps en faisant des mouvements circulaires longuement sans appuyer trop fort !



1 TONNE DE
VERRE RECYCLÉ
= 660 KG DE
SABLE PRÉSERVÉ



1 TONNE DE
PLASTIQUE COLLECTÉ
= 800 KG DE
PÉTROLE BRUT ÉCONOMISÉ



1 TONNE DE
PAPIER ET CARTON TRIÉS
= 20 000 LITRES
D'**EAU ÉCONOMISÉE**

Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à consulter le site

<http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>

ou à contacter le n° vert gratuit

► N° Vert 0 800 596 000

